

ŒUVRES
DE M. LE CHANCELIER
D'AGUESSEAU.

TOME CINQUIÈME,
CONTENANT LES PLAIDOYERS
Mémoires, Differtations, & autres Ouvrages.



A PARIS,
CHEZ LES LIBRAIRES ASSOCIÉS.

M. DCC. LXVII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.



AVERTISSEMENT.

LE PUBLIC, impatient de jouir des Ouvrages de M. le Chancelier d'Aguesseau, n'auroit pas attendu si longtems ce cinquième Volume, si le travail des Editeurs n'avoit pas été suspendu par la mort de M. d'Aguesseau, Conseiller d'Etat & au Conseil Royal du Commerce, son fils aîné. Ce Magistrat, dont les vertus & les talens rendent la perte si sensible, avoit bien voulu nous communiquer les Manuscrits de son illustre pere, & pour rendre l'édition plus parfaite, nous aider de ses lumieres, & diriger lui-même notre travail.

M. le Chancelier, par un effet de cette modestie ordinaire aux grands hommes, n'avoit jamais pensé à donner ses Ouvrages au Public; & M. d'Aguesseau, également modeste, & plein de respect pour les



PLAIDOYERS
DE M. D'AGUESSEAU,
PRONONCÉS AU PARLEMENT,
EN QUALITÉ D'AVOCAT GÉNÉRAL.

LVII. PLAIDOYER.

DU 5 JANVIER 1700.

Dans la Cause de l'Héritier de Madame la Comtesse DE BOSSU,
& des Héritiers de M. le Duc DE GUISE.

LES deux questions principales de cette Cause étoient de sçavoir si le mariage de M. le Duc de Guise avec Madame la Comtesse de Bossu étoit valable comme Sacrement, & s'il pouvoit produire en France les effets civils. A ces deux questions générales, se joignoient des questions incidentes sur l'autorité du Tribunal de la Rose, sur la force des usages des Pays-Bas, sur le pouvoir du Roi dans les Mariages des grands Seigneurs de son Royaume, sur la capacité ou l'incapacité des Etrangers & des Ennemis de l'Etat, sur l'interprétation des graces du Prince, sur l'effet des Lettres d'abolition, &c.

PREMIERE AUDIENCE.



AMAI*S* Cause n'a été plus propre à faire éclater la grandeur & l'étendue du pouvoir de la Justice, que celle qui est aujourd'hui soumise à votre Jugement.

Les noms les plus augustes que l'Europe respecte, & que la France révère, paroissent devant vous, bien moins pour relever l'éclat de ce célèbre différend, que pour